

La lettre

aux adhérent(e)s

Section finistérienne de l'Institut d'histoire sociale de Bretagne

N° 3, Octobre 2018

Adresse : IIHS CGT 29, Maison du peuple, 2 place Edouard Mazé, 29200 BREST - Courriel : ihscgt29@orange.fr

ASSEMBLÉE DES ADHÉRENTS FINISTÉRIENS DE L'INSTITUT CGT D'HISTOIRE SOCIALE DE BRETAGNE Mercredi 10 octobre 2018, Maison du Peuple - Brest



Les participants devant l'exposition sur 1968 en Finistère

19 adhérents dont 9 représentants de collectifs ont participé à cette réunion, 15 se sont excusés.

Christian Corre, UL de Landerneau, a également représenté l'UD en l'absence d'Anne-Véronique Roudaut, empêchée pour raison impérative, en dernière minute.

Depuis la création, en Bretagne, des sections départementales, le Finistère n'a cessé de progresser. Nos interventions dans les congrès, les AG, les stages, « Mémoire Vivante » et nos différentes expositions ont, sans nul doute, favorisé un tel développement. A l'ouverture de l'AG, nous comptons 111 adhérents pour l'année 2018.



Sommaire

Assemblée générale des adhérents

Page 1

Etat de santé de notre section - Activité

Page 2

Perspectives
Structuration de l'IIHS 29

Page 3

Organisation de la section

Page 4

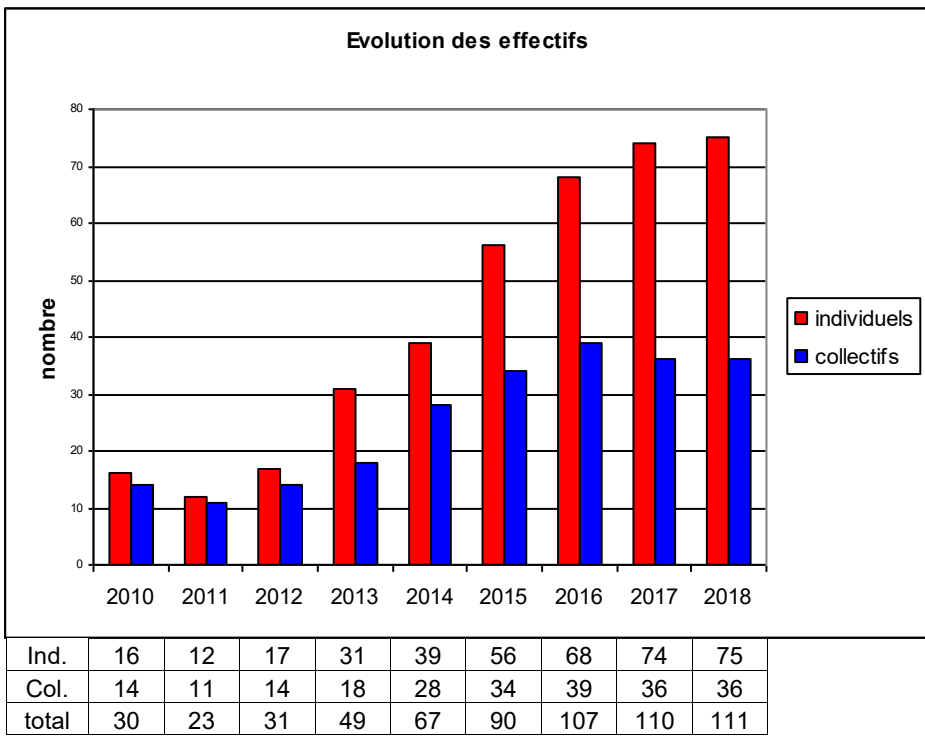
Etat de santé de notre section du Finistère :

Les participants se sont interrogés sur le faible pourcentage

gard des autres départements bretons et de la moyenne nationale, bien au-dessus.

- adresser une lettre (commune avec l'UD ?) aux syndicats expliquant notamment l'intérêt de l'histoire sociale pour mieux comprendre la situation actuelle.
- contacter les instituts fédéraux des secteurs dont les syndicats sont totalement absents de notre IHS.

Concernant les aspects financiers, notre section ne possède aucune trésorerie, tout l'argent des cotisations et des ventes de brochures IHS vont à l'institut régional. En 2017 nous avons perçu 4270 euros de cotisations. Sur cette somme, 13 euros par adhérent sont reversés à l'institut national pour l'abonnement aux « Cahiers de l'Institut ». La brochure « Mémoire Vivante » est financée à parts égales par l'UD et l'IHS CGT Bretagne.



de syndicats adhérents (20 % en 2017, 18 % en 2018) au re-

Plusieurs propositions ont émané du débat :

Nos activités 2017 et 2018

2017 : La lettre aux adhérents N°1 de mars 2018 citait toute l'activité de la section au cours de l'année : 2 « Mémoire Vivante », nombreux débats après le film « La Sociale », interventions dans les AG, congrès et stages, 6 journées de classement des archives

2018 : L'année est marquée par le centenaire des grèves de mai et juin 1968. Un numéro entier de « Mémoire Vivante » et une exposition y ont été consacrés. Nous avons aussi participé grandement à la brochure mai 68 en Bretagne.



Un autre numéro de « MV » est paru en début d'année.

Nous sommes intervenus dans 6 AG ou congrès (dont celui de l'UD en mai), les stages de premier niveau de Brest et Morlaix. Nous avons animé 3 débats après « La Sociale » dont un à l'Institut universitaire européen de la mer. Nous avons débattu à l'UBO avec des étudiants se destinant aux ressources humaines et réalisé un travail sur la CGT du Finistère face à la crise de 1958 (coup de force en Algérie, création de la Vème République, pouvoir personnel) à la demande de l'IHS national.

Perspectives

Le N° 14 de « Mémoire Vivante » sortira fin novembre et traitera, en thème principal, de la lutte victorieuse des jeunes et de la CGT contre le CPE (Contrat première embauche).



Objectif pour les années suivantes : trois numéros par an.

Nous poursuivrons nos interventions dans les stages, y compris à Quimper. Propositions seront faites à plusieurs syndicats pour des interventions dans les commissions exécutives.

Les archives feront l'objet d'un travail important, un courrier explicatif sera adressé aux syndicats

et des stages programmés avec le soutien de l'IHS national.

Demande sera faite à l'UD pour que les archives départementales classent et fassent connaître les archives de l'UD remises il y a six ans.

Les expos et « Mémoire Vivante » seront proposés aux bibliothèques de recherche, médiathèques et lieux publics d'exposition. Une approche sera faite en direction des facs et des lycées.

Un travail de mémoire et une initiative publique seront organisés avec l'association MERE (Mémoire de l'exil républicain espagnol du Finistère) pour commémorer la « retirada » (l'arrivée massive des républicains après la victoire de Franco et du fascisme).



Le lieu choisi est Plouhinec, le plus grand centre d'accueil des républicains dans le Finistère, centre tenu par la CGT.

La structuration de l'IHS dans le Finistère

Depuis près de trois ans, nous demandons la création d'un institut dans le Finistère, tout en restant adhérent à l'institut régional.

Quelques unes des raisons :

- Autonomie dans la gestion financière (déplacements, courriers, brochures, initiatives diverses : Aujourd'hui, avant de décider d'une initiative, il nous faut demander la possibilité d'un financement par l'IHS Bretagne ou l'UD .
- Plus d'efficacité pour la diffusion des « Cahiers de l'Institut » : la liste des

abonnés est, pour l'IHS national, du ressort de l'institut régional. Sans contrôle de notre part, des adhérents (donc abonnés) ne reçoivent pas la brochure nationale, ou alors avec retard.

- Des financements publics : si les restrictions budgétaires des collectivités territoriales ne permettraient sans doute pas des subventions de fonctionnement, les possibilités restent ouvertes pour le financement de projets précis. C'est le cas pour un certain nombre d'IHS départementaux. C'est impossible

pour une section d'une association loi 1901.

- Le lien avec les historiens : La présence de l'UBO, notamment, nous permettrait des échanges enrichissants avec les historiens et cela dans les deux sens. Impossible car les historiens ne reconnaissent que les instituts, pas les sections ou collectifs.

Les textes régissant les Instituts CGT d'histoire sociale

Les participants ont débattu à partir des « Principes de coopération » adoptés à l'unanimité lors des journées d'étude des instituts en 2008. Ces principes

ont reçu l'approbation totale de la Confédération. Ils ont été réaffirmés depuis à plusieurs reprises lors des journées annuelles d'étude.

EXTRAITS :

« Créé en 1790, territoire chargé d'histoire, d'histoire sociale et d'histoire ouvrière en particulier, le département constitue un niveau territorial pertinent pour la création des instituts d'histoire sociale... »

La décision de créer un institut d'histoire sociale appartient à la structure de la CGT concernée et les instituts remplissent leur mission avec son soutien

L'Institut régional ... est attentif à la permanence de l'activité des instituts départementaux, il stimule la création d'institut départemental là où il n'en existe pas encore. Il a donc un rôle de coordination et non pas de tutelle à l'égard des associations existantes sur le territoire régional.

L'institut départemental ... se consacre à l'étude de l'histoire sociale et de la CGT sur son département... »

Au cours du débat, Joël Hedde, ancien président de l'IHS national, a rappelé que, dès la création de l'Institut national, l'objectif était d'en créer dans un maximum de départements. Il a confirmé - comme l'avait fait Gilbert Garrel, président actuel, lors de l'AG de l'IHS Bretagne à Saint Brieuc - que la décision de créer un institut appartient à l'UD et à elle seule. Lors du débat, il a été rappelé que, dans les statuts de la CGT, le Comité régional « coordonne et impulse l'activité syndicale sur toutes les questions d'intérêt régional » (article 13) Il n'a donc pas de pouvoir de décision.

Une demande sera faite à la direction de l'UD pour que la

commission exécutive prenne une décision, après avoir entendu les explications de notre section.

Notre conception de la double appartenance

- Chaque adhérent, individuel ou collectif verse sa cotisation à l'institut du Finistère qui reverse 13 euros à l'IHS national pour l'abonnement aux « Cahiers de l'Institut »
- L'institut du Finistère verse une cotisation (montant à négocier), pour chaque adhérent, à l'Institut régional. Ainsi, les adhérents du Finistère sont également adhérents de l'institut régional.

Le président de l'IHS Bretagne ne nous a jamais permis de faire connaître cette position au CA de l'institut de Bretagne.

Organisation de la section

L'assemblée a décidé de structurer notre section en désignant des responsables, chargés de tâches précises :

Animation : Robert SALAUN

Mémoire Vivante : Alain QUESSEVEUR

Communication (Lettre aux adhérents) et fichier adhérents : Michel VOYEZ

Archives départementales : Guy MAILLOT

Archives CGT : Michel COZ, Louis DEBARNOT, Bruno GOULIAN, Jean-Pierre MILIN, Anne-Marie QUESSEVEUR, Guy RIVIERE,

Christian SEZNEC, excusé, sera sollicité pour la photothèque.

Ce collectif se réunira prochainement et procédera à l'élection d'un bureau.



Bulletin d'adhésion à l'IHS CGT Bretagne

☐ Adhésion 2018 à l'institut CGT d'histoire sociale de Bretagne

Cotisation annuelle 35 €. Cotisation de soutien : 60 € ou plus. Cotisation collective : 45 €.

Nom, prénom

Adresse

Bulletin d'adhésion à adresser à IHS CGT, Maison du Peuple, 2, place Edouard Mazé, 29200 Brest. Paiement par chèque à l'ordre de IHS CGT Bretagne.